

Nouvelle loi sur le personnel de l'Etat

Une loi qui maintient les droits des salarié-e-s des services publics

Le projet de Loi sur le personnel de l'administration cantonale et des établissements publics médicaux (LPAC), issu de longues discussions et négociations entre le Cartel intersyndical de la fonction publique et le Conseil d'Etat ainsi que des travaux parlementaires de la commission spécialement chargée des projets de loi touchant au personnel de l'Etat, arrive en plénière du Grand Conseil le 22 mars.

Enfin ! Si le Grand Conseil l'adopte telle quelle, l'adoption de cette loi marquera une trêve dans un conflit de trois ans et permettra au personnel des services publics et du secteur subventionné de tirer un ouf de soulagement et surtout de continuer à bénéficier d'un réel statut du personnel de droit public.

Un ouf de soulagement et un point sûr dans la défense des acquis. En effet, l'attaque portée en mai 2004 par l'Entente était sans précédent. Le projet de loi sur le personnel qu'elle a déposé au Grand Conseil à l'époque visait délibérément la suppression de la nomination et des mécanismes salariaux automatiques, supprimait les procédures et garanties contre l'arbitraire notamment en matière de licenciements, qui auraient été effectués selon le code des obligations, introduisait le salaire individualisé en fonction des prestations individuelles et en fonction des prix du marché, des diminutions drastiques de salaires pour le personnel de base et intermédiaire et des augmentations de salaires pour les cadres supérieurs, prévoyait des conventions collectives de travail par profession ou par service.

Bref, ce projet de loi préparait les conditions pour les privatisations de divers secteurs et des licenciements secs sans entraves et aurait doté Genève du statut de la fonction publique le plus néolibéral de

Suisse.

Dans un contexte de restrictions budgétaires et de diminution des prestations, de suppressions de postes, de mesures d'économies et réorganisations de services auxquelles nous nous opposons, la question de la défense du statut se devait d'être une priorité. La loi sur le personnel et le statut sont le pivot et la forme particulière du contrat de travail dans les services publics.

La loi proposée est acceptable; le SIT ne soutiendra pas un éventuel référendum.

Le Cartel intersyndical a accepté de discuter et négocier un projet de loi élaboré par le Conseil d'Etat, parvenant à signer des accords dans ce sens en mars puis en septembre 2006. Ensuite, le projet de loi discuté et négocié, a repris son périple parlementaire en commission et est à l'ordre du jour de la séance du Grand Conseil le 22 mars.

Pour le SIT et le Cartel intersyndical, cette loi - pour autant qu'elle soit votée tel quelle sans remaniement de dernière minute en plénière - est globalement bonne et acceptable. Très proche de la loi actuelle, elle comporte plusieurs avantages et nouveautés positives et un inconvénient qui ne mérite certainement pas d'attaquer la

loi par référendum comme songe à la faire le SSP, un Syndicat des services publics.

La loi maintient la nomination et l'essentiel des garanties contre l'arbitraire spécifiques du droit public et permet au personnel de continuer à bénéficier d'un statut digne de ce nom et de conditions cadre correctes.

Tout le personnel des services publics (administration cantonale, hôpitaux, hospice général et établissements autonomes, divers degrés d'enseignement y compris HES, police, prison) est concerné et également le personnel du secteur subventionné dont les conditions de travail et de salaires sont régies par des CCT qui appliquent par analogie les lois et règlements du service public.

Toute une série d'acquis sont maintenus dans la nouvelle loi. Ce sont la nomination et les procédures qui s'y réfèrent, le dispositif en cas de licenciement pour suppression de postes (devoir d'information préalable aux syndicats qui garde leur liberté d'action y compris pour s'opposer frontalement par des grèves, droit au reclassement et à la formation pour le nouveau poste pour le personnel dont le poste est supprimé, droit de se faire accompagner à chaque étape, le licenciement n'intervient que si le reclassement n'est pas possible, délai de congé augmenté de 3 à 4 mois, maintien des indemnités de départ qui font office de plan social, soit 6 fois le dernier traitement et 20% du dernier traitement multiplié par le nombre d'années de service); maintien de l'enquête administrative et de toute la procédure en cas de licenciement ou révocation pour faute grave; maintien de la protection de la

personnalité en cas de mobbing ou harcèlement sexuel et rédaction négociée de procédures adaptées à fixer dans un règlement d'application.

La nouvelle loi offre plusieurs avantages : réduction de la période probatoire de 3 à 2 ans; engagement du nouveau personnel directement dans la classe de fonction et pas une classe en dessous comme actuellement; liberté de domiciliation pour les fonctionnaires et obligation de résidence sur le Canton uniquement pour

certaines fonctions lorsque l'éloignement du domicile porte préjudice à l'accomplissement des devoirs de service

Deux avantages substantiels ont aussi été introduits dans la loi par la commission pour la mettre en conformité avec les lois supérieures et surtout avec la jurisprudence récente.

Il s'agit de la réintégration du fonctionnaire licencié lorsque le Tribunal administratif a constaté l'absence de violation des devoirs de service.

Suite page 6

Dans ce numéro :

12^e Congrès SIT 2007

Pour déterminer la ligne du syndicat, votre avis nous intéresse afin de savoir ce que vous en attendez. Un questionnaire sera proposé aux membres qui fréquentent les permanences et à l'ensemble des militant-e-s.

2

Discutons du logement

Le SIT organise un apéro-débat le 13 mars pour faire le point sur les questions actuelles concernant le logement, et particulièrement sur le protocole d'accord signé à fin 2006.

3

Espace chômage

Le SIT relance ce lieu mensuel de rencontre, d'échange et de discussion sur les problèmes auxquels les personnes sans emploi sont confrontées. Rendez-vous le 6 mars.

3

M... igros

Migros se joint à son tour aux multiples offensives patronales visant à étendre les heures d'ouverture des magasins. Et la vie familiale et sociale du personnel ? Une pétition pour que Migros sache ce qu'on lui dit.

5

Hospice général

Alors que la direction présente ses "réflexions stratégiques 2007-2010", les syndicats et le personnel réagissent. Des assemblées par établissement sont en train d'être organisées.

6

Bâtiment: des relations partitaires dans l'impasse

A la veille d'une nouvelle étape de négociations nationales, faisons le point sur leur enjeu stratégique et sur cinq questions pour lesquelles le SIT s'est fortement engagé.

8

Un remède à l'explosion des coûts

OUI à une caisse maladie unique et solidaire

OUI NON à l'initiative en faveur des EMS à la restriction du droit d'affichage

Votations du 11 mars 2007
Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs
14, Chaudronniers - 1211 Genève 3 - www.sit-syndicat.ch

Aux urnes... enfin



On pourrait croire que l'on mélange un peu trop facilement politique et syndicalisme. Pas un numéro de SIT-info qui ne donne des mots pour des votations à répétition ! Mais c'est bien parce que le syndicalisme va plus loin que la défense à court terme des intérêts des travailleuses qu'il doit s'intéresser, plus : s'impliquer dans tout ce qui touche de près ou de loin aux conditions de travail et de vie de chacun. Prendre position sur la caisse unique, sur le logement, sur les transports publics - parmi tant d'autres - c'est agir sur la société en considérant qu'un-e salarié-e ne se résume pas à son travail et à son salaire, mais que les interdépendances entre tous ces domaines sont évidentes et concernent chacun-e d'entre nous.

Mais le SIT s'interdit de prendre position et d'appeler à voter pour un parti politique, quel qu'il soit, et de

soutenir des candidat-e-s à des élections. Ce n'est pas de la méfiance : c'est juste afin de ne pas mélanger les rôles, de se rappeler que les fonctions d'un parti ou d'un syndicat ne sont pas les mêmes, et que la pratique de la politique ne sera jamais celle du syndicalisme. Nous ne pouvons soutenir un-e candidat-e dont nous savons - et c'est normal - qu'il a des comptes à rendre à ses électeurs-trices, et non à nous.

Aussi nous garderons-nous bien de dire pour qui il faut voter lors des prochaines élections municipales dans le canton de Genève. Mais ces élections doivent cependant être marquées d'une pierre blanche... et de taille. Pour la première fois, l'ensemble des citoyens et citoyennes étrangers-ères de Genève vont voter. Jusqu'alors, ce n'était arrivé que dans une deux communes. Il s'agira pour elles et eux non plus de se prononcer sur un sujet d'aménagement, mais bien de désigner leurs conseils municipaux et les autorités communales qui régiront leur vie dans les quatre années à venir. Parmi ces

candidat-e-s, parmi ces élu-e-s, il y aura également des citoyen-ne-s étrangers-ères !

Dans le choix à faire, un-e syndiqué-e du SIT s'attachera à choisir et à élire celles et ceux qui poursuivent, par d'autres moyens, les mêmes buts généraux que les syndicats, même si les chemins divergent parfois. Il faut savoir reconnaître, au-delà des mots et de la démagogie, qui sont nos vrai-e-s ami-e-s, qui se bat pour "une société où soient données les conditions indispensables à l'épanouissement de la personne humaine, une société où les travailleuses-euses puissent, d'une manière collective et dynamique, décider de la manière dont ils-elles pourrissent assurer leur promotion sur les plans politique, économique, social et culturel". C'est juste un bout de la déclaration de principes du SIT !

Alors, on ne vous dira pas pour qui voter... mais votez toutes et tous, Suisses et étrangers-ères, et votez "comme il faut" !

Georges Tissot

EDITO

Congrès 2007 : Votre avis nous intéresse

Comme annoncé, le Congrès SIT 2007 se prépare. Un groupe mixte de militant-e-s et permanent-e-s s'est mis au travail pour essayer de bien comprendre ce qui se passe dans le monde du travail aujourd'hui, afin de définir les axes de l'action syndicale qui pourra le mieux y répondre dans l'intérêt des travailleuses et travailleurs. Pour ce travail de "diagnostic", le SIT dispose d'une source d'information privilégiée et probablement unique à Genève: ce sont les centaines de personnes qui viennent chaque semaine dans les permanences des secteurs et de la caisse-chômage pour demander des renseignements, expliquer leur situation au travail, se faire défendre. Il y a là de la matière pour une véritable enquête "grandeur nature" sur ce que vivent les salarié-e-s, les chômeurs et les chômeuses au quotidien. La responsabilité du syndicat, au-delà des réponses individuelles qu'il peut apporter, c'est d'en faire la synthèse et d'en tirer des enseignements collectifs. Les patrons, les autorités, les experts, la presse, tout le monde "cause" sur l'économie, la vie des entreprises, le monde du travail, sauf... les premiers concernés: celles et ceux qui s'y collent tous les jours sur les chantiers, dans les magasins et les bureaux, dans les services publics et les ateliers. Au syndicat donc de leur donner la parole et de donner du poids à celle-ci. C'est pourquoi le groupe de préparation a décidé de commencer par établir un questionnaire qui sera proposé à toutes les personnes qui passent à nos permanences pour dresser une "photographie" de la réalité du travail aujourd'hui à Genève: quels sont les problèmes rencontrés, les statuts des uns et des autres, les attentes par rapport au syndicat, les préoccupations principales au travail et dans la vie sociale. Quand vous viendrez au SIT et que vous trouverez ce questionnaire, répondez-y: cela nous aidera à y voir plus clair et à mieux "coller" à la réalité.

De la même manière, une enquête sera menée auprès des membres du SIT qui sont engagés d'une manière ou d'une autre dans la vie du syndicat: membres des comités de secteurs, des commissions de travail (femmes, logement, migration, internationale, etc.), militant-e-s actifs sur leurs lieux de travail ou qui participent à des activités interprofessionnelles. Cela se fera lors des réunions, par des entretiens individuels, voire par un petit questionnaire envoyé par mail. Et les questions ci-dessus seront approfondies et étendues: quel bilan les militant-e-s font-ils de l'action du syndicat ces trois dernières années, comment le syndicat est-il perçu par leurs collègues de travail, quelles formes d'action et d'engagement leurs paraissent-elles les mieux appropriées, quels devraient être les points forts de l'action syndicale ces trois prochaines années, etc.? Là encore, il s'agit de faire remonter de la base les préoccupations des militant-e-s, d'être en prise directe sur ce qu'ils vivent et de mieux percevoir "l'état des forces" sur le terrain. Le syndicat, ce n'est pas des intentions, c'est de l'action et il n'y a pas d'action sans implication des militant-e-s concerné-e-s.

Lors du Conseil interprofessionnel du 3 mai prochain, le groupe de préparation du congrès espère pouvoir présenter les principaux enseignements qu'il tirera de ces deux éclairages complémentaires et en débattre pour tracer les premières lignes de force du prochain congrès, en regard bien sûr d'autres éléments de réflexion tirés de la pratique et de l'analyse du secrétariat ainsi que d'apports plus théoriques.

A vos stylos et à bientôt!

Jean-Marc Denervaud

CGAS

La CGAS - Communauté genevoise d'action syndicale - a réuni en février une assemblée des délégué-e-s afin d'adopter les comptes des années 2003, 2004 et 2005, ainsi que pour se faire présenter pour la première fois un budget pour l'année 2007.

Mais cette assemblée a surtout abordé deux sujets d'importance:

- l'avancement du dossier sur les modifications de la loi cantonale en matière de chômage, qui devrait aboutir à un projet de loi au courant du printemps;
- la politique du logement à Genève, à la suite à signature de l'accord sur le logement social, des attaques dont cet accord est la cible et le lancement d'une initiative de l'ASLOCA.

Aide-mémoire 2007

Vous trouverez, encarté dans ce numéro de SIT-info, notre traditionnel aide-mémoire, qui contient toute une série d'informations sur les droits des salarié-e-s à Genève, ainsi que des adresses de référence. D'autres exemplaires de cette brochure sont disponibles au secrétariat SIT, et on peut également la télécharger sur le site internet.

Si par hasard - ça arrive - votre numéro de SIT-info ne contenait pas cet encart, demandez-la nous!



Journée internationale des femmes

Cette année les activités se dérouleront à la Comédie dès 16h. Le programme prévoit un happening, de la danse, des allocutions des associations féminines et une mise en lecture de textes sur la situation des femmes à Genève en présence de la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey.

Le plan d'action suisse de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité concernant les femmes, la paix et la sécurité sera



également présenté. Le Festival de films des droits humains, qui se déroule au Grütli, prévoit ce jour là un programme de films abordant la thématique des droits des femmes.

Le Département de l'instruction publique organise quant à lui des activités spécifiques dans les écoles au cours de la matinée.

VB

Commission migration:

Appel à participation!

La problématique de l'immigration occupe une large place dans notre engagement syndical au quotidien. Afin de toujours mieux poursuivre notre action, appuis et renforts sont les bienvenus. Nous souhaitons en particulier associer les syndiqué-e-s, travailleuses-euses immigré-e-s et/ou militant-e-s aux travaux suivants:

- Défense des travailleuses-euses sans papiers: le SIT s'engage pour leur régularisation collective. En plus du dossier politique, le SIT organise des permanences d'accueil, assurées depuis des années bénévolement par des syndiqué-e-s. Nous les aidons également dans les démarches administratives, les recours juridiques, les contacts avec les services de l'administration cantonale, collaboration avec les services sociaux, etc.
- Délégation et représentation au sein de plusieurs comités et coordinations unitaires, tels que le Collectif de soutien aux sans papiers et la Coordination genevoise contre l'exclusion et la xénophobie. - Au sein de cette coordination, avec un fort investissement du SIT, mise sur pied d'un observatoire genevois visant à "prendre en faute" les services officiels, ceux de Berne en particulier, suite à l'acceptation des lois sur l'asile et sur les étrangers, car les abus et les dérapages ne manqueront hélas pas. Pour ce faire, le Centre Social Protestant a mis à disposition un stagiaire qui a son poste de travail au SIT. Un observatoire est également prévu pour l'an prochain au niveau national.
- Etude et analyse des documents officiels, des ordonnances et des projets de lois en rapport avec l'immigration (libre circulation, intégration, loi sur le travail au noir et ses implications pour les travailleurs sans papiers...) afin de permettre aux instances syndicales de définir et de renouveler les positions et les engagements du SIT en fonction du calendrier politique.
- Rédaction et diffusion de dossiers, de brochures et d'articles syndicaux.

L'équipe du secrétariat a besoin de partager son expérience avec les syndiqué-e-s... Celles et ceux qui auraient un peu de temps et des envies de se battre avec nous contre la xénophobie, contre les inégalités et toutes les formes de discriminations sont invitées-es à rejoindre la commission. Bienvenue!

Informations et contact: Michèle Gagnon, ou Davide De Filippo

La commission

Effectifs du SIT

Une stagnation en trompe-l'œil

Le nombre de membres du SIT est exactement le même en 2006 qu'en 2005... ou presque.

Le SIT en effet calcule ses effectifs sur une moyenne annuelle, car celle-ci est plus juste que les effectifs au 31 décembre, utilisés par la plupart des autres syndicats. En effet, les effectifs sont le plus souvent au plus haut au mois de décembre, janvier voyant une baisse par suite des démissions statutaires.

La moyenne du nombre de membres en 2006 est donc de 11'823 membres, juste comme en 2006. Juste? Sauf que si on regarde les arrondis, la moyenne a de fait augmenté de 0.66

nombre, soit deux tiers d'une personne!

On pourrait se réjouir de voir le SIT maintenir ses effectifs, alors que beaucoup d'autres syndicats voient les leurs diminuer.

Il y a cependant deux bémols, de taille.

D'abord, l'augmentation de la population active genevoise implique que la représentativité du SIT est de fait en train de diminuer.

Ensuite, il faudra compter en 2007 avec de nombreux départs de membres qui retournent dans leur pays. Cela a déjà commencé à se faire sentir cette année, mais il y a bien un

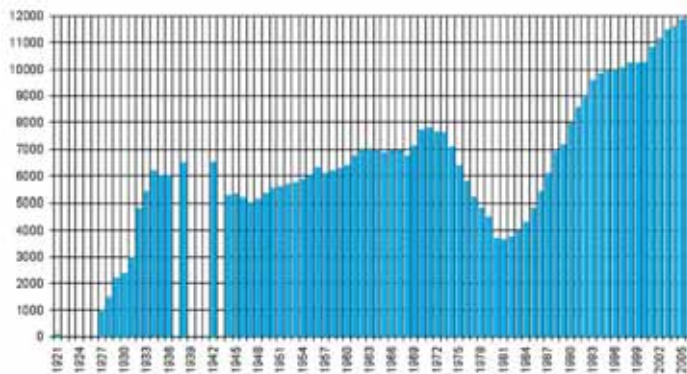
risque que les effectifs de 2007 soient bien davantage "plombés".

Sauf si...

C'est l'occasion de rappeler - et il faut le faire sans cesse - que le développement du syndicat est l'affaire de chacun-e des membres: faire des adhésions autour de soi, ce n'est pas seulement renforcer le SIT, c'est aussi renforcer la protection personnelle de ses droits, car plus le syndicat sera fort, mieux ceux-ci seront défendus.

Des bulletins d'adhésion sont disponibles au secrétariat... ou sur internet!

GT



Un député MCG qui ne craint pas le ridicule

Au-delà de son contenu stupidement polémicien, la prise de position du député du MCG (Mouvement Citoyens genevois), T. Cerutti, l'invité de la Tribune de Genève du 6 février dernier, a au moins le mérite d'être claire. Il suffit d'en lire quelques paragraphes pour "décrypter" les orientations politiques et les imbrications étroites existant entre le MCG ("ni gauche ni droite", mon œil!) et les syndicats de police. Dans son article pompeusement intitulé "un gouvernement antisyndical!", ce député, qui de plus est policier (on n'est jamais mieux servi que par soi-même!) s'en prend au Conseiller d'Etat Moutinot qui ose s'attaquer au revenu des syndicats de police en mettant fin à un soi-disant acquis syndical: le prélèvement automatique de la cotisation syndicale sur le salaire.

Prétexte pour ce député de cracher son aigre sur des personnalités politiques de gauche, "du socialiste Léon Nicole" au "marxiste Ferrazino" en

passant donc par Moutinot qui aurait une "vision castriste de l'Etat"! Il feint l'étonnement en affirmant "qu'aucun gouvernement de droite (...) n'a osé mettre à mal un tel acquis syndical". Comme si la droite avait intérêt à se mettre à dos une corporation lui étant acquise, électoralement parlant, dans son écrasante majorité!

Ainsi, selon M. Cerutti, ces pauvres policiers et leurs syndicats maison seraient victimes d'une injustice quasi historique... tout cela pour une dérisoire question de cotisation! Il devrait pourtant savoir que l'acquis dont il parle est une EXCEPTION, même au sein de la fonction publique. Par tout, les salariés souhaitant s'organiser collectivement pour défendre leurs intérêts paient eux-mêmes directement leurs cotisations (déterminées le plus souvent selon le montant du salaire) au syndicat de leur choix, au nom de la liberté et de l'indépendance syndicales! Le prélèvement des cotisations sur le salaire est une totale

aberration, une anomalie à corriger au plus vite: a-t-on déjà vu un patron/employeur organiser syndicalement ses employés?

Drôle de conception syndicale, bien éloignée de celle valorisée par les grandes organisations syndicales de la place, tel le SIT bien évidemment! M. Cerutti ne doit pas être très au fait de ce qui se passe en dehors de son pré-carré policier. Sait-il, par exemple, que dans de nombreux secteurs de travail, dans le privé, les salariés, encore de nos jours, n'osent pas déclarer ouvertement leur affiliation à une organisation syndicale, par peur d'être réprimés ou d'être licenciés? Au nom de la liberté syndicale citée avant et d'une véritable solidarité entre salariés de tous les secteurs, il est bienvenu que le Conseil d'Etat mette fin à ce système automatique de prélèvement... et d'affiliation. C'est une décision syndicalement (!) salutaire.

Daniel Dind

Aux chômeuses et chômeurs membres du SIT

Espace chômage

Depuis l'automne 1997, le SIT avait mis sur pied un "ESPACE CHÔMAGE", lieu de rencontre et de discussion sur les problèmes auxquels les personnes sans emploi sont confrontées. Ces réunions ne se sont pas tenues pendant quelques temps, mais nous avons décidé de les relancer, afin d'offrir aux chômeuses et chômeurs un lieu de réflexion et d'échange.

Le chômage (et notamment celui de longue durée) ne sont pas en voie de régression. Il s'agit de ne pas baisser les bras et faire entendre la voix des syndicats devant cette situation.

Nous avons donc le plaisir de vous convier à la prochaine réunion qui aura lieu

MARDI 6 MARS

de 18 heures à 20 heures

dans la grande salle du syndicat (entrée dans le jardin)

Cette réunion se déroulera en deux moments :

- présentation et discussion sur le thème ci-dessous;
- puis une collation-apéro afin de mieux se connaître et de continuer à discuter entre nous en passant un bon moment ensemble.

La discussion sera consacrée aux modifications qui vont être mises en œuvre tant au niveau de la loi fédérale que de la loi cantonale sur le chômage. Il y a de forts risques que la situation des chômeuses et chômeurs se dégrade. Quelle position les syndicats doivent-ils avoir, et quels moyens doivent-ils utiliser pour s'opposer à ces dégradations?

Vous êtes toutes et tous les bienvenus à la réunion et à la collation qui suivra.

Le secrétariat SIT

Il y a 30 ans

Renouveau syndical: le manifeste 77

Pour le syndicalisme suisse, le milieu des années 70 avait été marqué - avec la reprise des licenciements et du chômage après 30 ans de calme - par une radicalisation des conflits, avec des mouvements de grève et une contestation de la pratique syndicale traditionnelle. Ce renouveau syndical fut le fait de certains syndicats comme le SIT d'alors et la CRT, mais aussi de nombre de militant-e-s dans les plus grandes organisations syndicales, comme la FTMH (Fédération des travailleurs sur métaux et horlogers). Celle-ci - au niveau central - défendait bec et ongles la paix du travail et tentait de museler toute contestation interne afin de défendre une politique d'entente avec le patronat. Mais nombre de militant-e-s (et aussi de secrétaires syndicaux) du terrain ne l'entendaient pas de cette oreille et signèrent en 1977 un Manifeste qui recueillit plusieurs

millier de signatures, y compris de sections entières de la FTMH.

Que demandait ce manifeste? Quels extraits:

"Le syndicat doit abandonner la reconnaissance implicite d'une économie animée uniquement sur le profit".

"Nous voulons que les options dans notre syndicat soient prises par les seuls travailleurs, élus démocratiquement."

"Les relations de travail doivent être régies par des CCT et par la loi, sans pour autant renoncer à nos droits fondamentaux tels que la grève et d'autres ultimes moyens de lutte, l'activité syndicale sur la place de travail."

La FTMH fut ainsi mise en ébullition. La centrale cogna: des secrétaires syndicaux furent licenciés, des militants au bord de l'exclusion. Puis, devant un risque d'explosion, tout reentra dans l'ordre, notamment

par le sens des responsabilités des militants les plus combattifs qui ne voulaient pas affaiblir le syndicalisme. Mais à terme, la ligne du syndicat en fut profondément modifiée, puisqu'on voit bien mal le syndicat Unia, héritier de la FTMH, réélu aujourd'hui ce qui figurait alors dans le manifeste.

C'est donc sur la pression de l'intérieur (avec le Manifeste notamment) et de l'extérieur (avec des syndicats plus combattifs, comme le SIT et la CRT) que les plus grands syndicats suisses de l'époque durent se mettre à l'unisson de ce que revendiquaient les salarié-e-s sur leurs lieux de travail.

Cela ne se fit pas en un jour et sans difficultés, mais on peut dire sans conteste qu'une époque du syndicalisme s'est terminée dans cette période des années 70, ainsi que les pratiques syndicales qu'il comportait.

GT



Votation fédérale

1 Acceptez-vous l'initiative populaire du 9 décembre 2004 "Pour une caisse maladie unique et sociale"? **OUI**

Votation cantonale

1 Acceptez-vous l'initiative 125 "Pour une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS"? **OUI**

2 Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur les procédés de réclame, du 8 juin 2006? **NON**

Protocole sur le logement:

La pénurie de logements n'est pas une fatalité!

Au cours du second semestre 2006, le SIT s'associait aux acteurs genevois du logement pour parvenir à un accord en matière de construction de logements. Création d'un socle de logements d'utilité publique, acquisition de terrains et droit de superficie pour les coopératives de logements, mixité du type de logement...

Ce protocole suscite des critiques comme des attentes. C'est pourquoi la commission logement du SIT souhaite offrir un moment convivial d'échange et de débat sur le protocole et sa prochaine mise en œuvre. Nous vous invitons à un

APERO DEBAT

Le mardi 13 mars 2007 à 18h00
(Grande salle du SIT)

Venez nombreuses et nombreux.

Service des impôts

Pour 2007, le service des impôts fonctionne de la manière suivante:

Déclarations ICC et IFD - pour Suisses et permis C

Sur rendez-vous en téléphonant au 022 818 03 20 (attention: ne pas téléphoner au numéro général du SIT).

Permanences le samedi de 8.30 à 12.00 du 3 février au 14 avril.

Impôts à la source - permis B, frontaliers et autres

Permanence au 3e étage les lundi, mercredi et vendredi de 14.00 à 18.00

Permanences le samedi de 8.30 à 12.00 du 3 février au 14 avril.

co-présente en partenariat avec
L'Institut universitaire de Hautes études internationales

PROGRAMME

LE SUJET

La vertu singulière des Nations Unies, c'est la place que l'organisation née après les horreurs de la guerre accordée à la protection et à la promotion des droits de la personne humaine. Ces droits que la Charte de 1945 proclame dans son préambule et qui ont reçu leur définition originale dans la Déclaration universelle de 1948 sont inaliénables et indissociables. Les droits civils et politiques et les droits économiques, sociaux et culturels ne peuvent être mis en œuvre par chaque Etat membre et promu par la coopération de tous que s'ils s'étayent et se complètent. L'absence des uns rend inefficace la présence des autres. C'est à quoi le Conseil des Droits de l'Homme a la charge exaltante de veiller.

Tenant ses sessions à Genève, il doit pouvoir pour la réalisation de sa mission mobiliser toutes les institutions du cycle des Nations Unies, dont les plus importantes y ont leur siège, notamment celles sans l'action résolue desquelles la promotion des droits économiques et sociaux, qui n'incombe pas seulement à chaque Etat mais exige la coopération efficace entre les plus nantis et les plus démunis, n'est pas concevable. Elle n'est réalisable qu'en tenant tête avec courage et détermination aux tentations de domination hégémonique des Etats et de recherche exclusive du profit des forces économiques et financières, au détriment de la juste répartition des biens publics et de la protection de la planète contre les dégradations irréversibles dont elle est menacée.

Sept ans se sont écoulés depuis que le Secrétaire général Kofi Annan, dans la Déclaration concernant les Objectifs de développement du Millénaire, a analysé les défis que le siècle doit affronter. Ils ne sont pas moins urgents ni moins graves aujourd'hui.

C'est sur ces échecs et ces insuffisances que le Conseil des Droits de l'Homme a pour tâche de nous alerter et d'appeler aux mesures à prendre pour passer de la proclamation des droits à leur mise en œuvre efficace.

Stéphane Hessel

TABLE RONDE

En présence de

- Michel Rocard (co-président du Collegium International)
- Milan Kucan (co-président du Collegium International)
- Ruth Dreifuss (Ancienne Présidente de la Confédération suisse)
- Stéphane Hessel (Ambassadeur de France)
- Jean-Pierre Dupuy (Philosophe, Professeur à l'Université de Stanford, USA)
- William vanden Heuvel (Ambassadeur des Etats-Unis, Président de l'Institut Roosevelt, USA)

Modérateur: Jean-Jacques Roth (Journaliste, le Temps)

"Le rôle des droits économiques, sociaux et culturels"

samedi 17 mars 2007 - 17h00

Maison des Arts du Grütli, CAC Simon, 16 rue du Général Dufour

Le Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains (FIFDH) se mobilise pour dénoncer toutes les violations des droits humains.

Durant une semaine, public, cinéastes, victimes, journalistes, écrivains, défenseurs des droits de l'homme mais aussi responsables politiques et économiques se rencontrent face au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU. Parce que l'indifférence est le premier ennemi des droits humains, le FIFDH crée au cœur de Genève, "capitale" internationale des droits de l'homme, une plate-forme.

Hommage à Anna Politkovskaïa

Cette année, le festival est dédié à Anna Politkovskaïa, journaliste russe récemment assassinée à Moscou. Une journée est consacrée à: "Russie, la liberté assassinée."

Un film, un sujet, un débat

Par son concept "Un film, Un sujet, Un débat", le FIFDH veut mettre un coup de projecteur sur tous les fronts où les droits de l'homme sont bafoués. Parmi les thèmes abordés cette année: femmes et violences, Birmanie et multinationales, Darfour et obligation de protéger, torture, pauvreté et

microfinance, liberté de la presse et contrôle de l'internet. Chaque jour, les atteintes à la dignité humaine seront dénoncées sans complaisance.

Les intervenant-e-s

Parmi les invité-e-s de ce 5e Festival: la Présidente de la Confédération **Micheline Calmy-Rey** et la Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme **Louise Arbour**. Présents aux débats, des témoins et des victimes de violations des droits humains: des représentant-e-s de la justice internationale - **Luis Moreno-Ocampo** -, des représentants d'ONG - **Robert Ménard** -, des responsables politiques et économiques - **Michel Rocard**, **Milan Kucan** -, des défenseurs des droits humains - **Stéphane Hessel** -, et aussi des journalistes de **Libération** -, des réalisateurs -, **Nacer Khémir** - et des dessinateurs de presse - **Plantu**.

Le jury international

Le Jury International est composé de la chanteuse franco-marocaine **Sapho**, du pia-

niste argentin **Miguel Angel Estrella** et de l'écrivain égyptien **Alaa El Aswany** (L'Immeuble Yacoubian). Il remettra le **Grand Prix FIFDH**, offert par la ville de Genève et récompensant la qualité artistique d'un film, ainsi que le **Prix de l'Organisation Mondiale contre la Torture (OMCT)** encourageant l'engagement d'un cinéaste pour la défense de la dignité humaine.



co-présente avec **Plantu** et le **Service des Nations Unies**

"Liberté d'expression: les caricatures de la discorde"

SAMEDI 17 MARS 2007 - 20H00
Auditorium Arditi, Avenue du Mail 1

Le sujet

En février 2006, la publication de caricatures du Prophète par un journal conservateur danois avait entraîné un déferlement de protestations dans le monde musulman. Le débat posait la question des limites de la liberté d'expression: ici, le respect de l'interdiction de toute représentation de Mahomet dans l'Islam. De vieux démons refaisaient surface. Souvenirs odieux des dessins de propagande des mouvements fascistes et extrémistes d'un côté, défense absolue de la liberté d'expression de l'autre, la question du rôle de la caricature et de la responsabilité de ses supports de diffusion engendraient la discorde. La représentation libre, non-propagandiste du religieux, du politique, du social souffre-t-elle d'interdits? L'irrévérence est-elle synonyme d'injure? Une incitation à défendre non seulement la liberté d'expression mais toutes celles et ceux, dessinateurs, auteurs, cinéastes, journalistes qui contribuent à nous offrir du monde ce qu'il a de meilleur, à savoir, l'indispensable distance entre le réel et sa signification.

L'évènement

En présence de:

- Plantu** (caricaturiste, France)
- Chapatte** (caricaturiste, Suisse)
- Ali Dilem** (caricaturiste, Algérie) (à confirmer)
- Hassan Karimzadeh** (caricaturiste, Iran)
- Michel Kichka** (caricaturiste, Israël)
- Stavro** (caricaturiste, Liban)
- Mikhail Zlatovsky** (caricaturiste, Président de l'union russe des caricaturistes politiques)

Modérateur: **Darius Rochebin** (Journaliste, TSR)

Exposition de caricatures du 8 au 17 mars

Par les dessinateurs de presse susmentionnés

Maison des Arts du Grütli, 16 Rue du Général Dufour, 1205 Genève

Théâtre St-Gervais

Contestation citoyenne à la scène

Se rappelle-t-on encore des manifestations contre le sommet du G8 à Genève? Et plus lointaines encore, de celles contre une réunion identique à Gênes en 2001? Et de l'assassinat d'un jeune militant par les forces policières?

Cette contestation citoyenne est mise en jeu dans Gènes 01, un spectacle programmé au Théâtre Saint-Gervais du 6 au 17 mars.

Fausto Paravidino, auteur italien trenaire, multiplie les voix afin d'être au plus prêt de ce que les habitants de Gènes ont pu ressentir lors de ces quelques jours où leur ville est devenue, ville musclée, ville assiégée. On y entend la voix des manifestants comme celle des tout-venants. Celles-ci ne sont pas jouées par des comédiens mais simplement "rendues" au public. Pas de personnages mais de vraies personnes (les acteurs ont ainsi apportés leur propres réactions, leur propres émotions au texte original).

Fausto Paravidino et Denis Maillefer (metteur en scène) revendiquent de ne pas faire un théâtre militant, mais plus simplement, d'exprimer les craintes et les réserves de citoyens concernés face à un monde en déliquescence.

A noter que cette pièce est présentée en alternance avec Nature morte dans un fossé, autre texte du même auteur. Polar théâtral, celui-ci est la peinture d'un milieu social qui prend l'eau. Ici, la nature morte s'avère être le cadavre d'une

jeune fille retrouvée dans un fossé. Un fossé où se creuse aussi le destin de personnages mis hors-jeu, impliqués malgré eux dans les rouages d'une affaire qui les submerge.

- Quand tout ceci a-t-il commencé? C'est difficile à dire.
- Le moment où nous avons commencé à nous en apercevoir et à nous en préoccuper sérieusement, il s'appelle Gènes et nous partons de là.

(Gènes 01)

N'hésitez pas à venir découvrir l'un ou l'autre de ces spectacles

Sur présentation de SIT-info, vous bénéficierez d'un tarif préférentiel (16.- au lieu de 26. frs).

Du 27 février au 17 mars
- Nature morte dans un fossé & Gènes 01

Théâtre St-Gervais
5 rue du Temple
1201 Genève

Réservation conseillée au **022 908 20 20**
<http://www.sgg.ch/theatre/saisons/06/Paravidino.html>



Une révision critiquée

La fusion des EPSE (Établissements publics socio-éducatifs) et du CIP (Centre d'intégration professionnelle), annoncée en novembre dernier par le Président du Département de la solidarité et de l'emploi (DSE), fait écho aux plans de mesures du Conseil d'Etat pour "réformer l'Etat" et faire des économies, notamment en réduisant les commissions administratives et en regroupant des structures.

A cette occasion, le DSE a décidé de supprimer les lois de subventionnement de ces deux organismes publics et de revoir la loi sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH). Il prévoit surtout de changer de fond en comble la récente LIPH pour y intégrer les aspects de subventions et de gestion de la future structure fusionnée. Or, la jeune LIPH (2004) doit définir la politique d'intégration pour les personnes handicapées et faire en sorte que tout le monde s'y retrouve dans les prestations offertes, trouver les règles de subventionnement, définir des modalités de recours, etc. Pour mettre tout cela en place, le Conseil d'Etat s'adjoint une commission consultative prévue par la loi. Après deux ans à peine, tout cela n'est encore pas bien défini et des nombreux chantiers en cours. C'est normal car nombre de règles doivent être mises en place.

La fusion donne l'occasion - erronée selon nous - sous prétexte de la fusion de deux entités, de supprimer la commission consultative de mise en œuvre de la LIPH en la transformant à la fois en commis-

sion conseil sur ces aspects et en commission de gestion de la future structure. Une commission unique devra à la fois gérer la nouvelle institution qui offre des prestations distinctes et mettre en place ou conseiller en matière de politique du handicap qui est très diversifiée. C'est impossible! Il est illusoire de penser que neuf personnes puissent s'occuper de gestion d'une grande nouvelle institution et conseiller et guider la diversité des prestations des domaines du handicap.

Les syndicats s'inquiètent d'une réduction des membres de la commission qui constitue un déficit démocratique et une sous-représentation du personnel.

Les syndicats SIT et SSP s'inquiètent de cette révision. Ils l'ont fait savoir à la commission des affaires sociales qui étudie le projet de loi. Pour eux, réduire les commissaires (de 52 à 9) qui s'occuperont de la mise en place LIPH et de gestion d'une institution est un déficit démocratique. Les milieux concernés seront sous-représentés. Notamment, le personnel ne sera représenté que par une personne (actuellement la commission consultative a deux représentants syndicaux; les commissions administratives CIP et EPSE cumulent 3 représentant-e-s du personnel et un-e remplaçant-e). Les syndicats exigent une plus forte représentation du personnel au sein des commissions.

Ils affirment la nécessité de conserver deux commissions

distinctes (voire avoir deux lois: une LIPH et une de subventionnement de la nouvelle structure).

En particulier, les syndicats ne s'opposent pas sur le fond à la fusion. Le DSE a donné quelques garanties: pas de pression de poste, pas de pressions sur le personnel, maintien des prestations actuelles et un développement probable. Actuellement le personnel dépend des statuts de la fonction publique avec des différences se référant aux règlements des HUG ou à celui de la fonction publique et aux caisses de pensions publiques distinctes CEH et CIA. A l'occasion de ce projet de fusion, les syndicats ont découvert que des membres du personnel étaient engagés hors statut public. La situation de ces personnes (engagées au CIP) doit être régularisée. Le président du DSE, François Longchamp, ne s'engage pas à faire respecter ce dernier point, laissant aux directions le soin de régler ces aspects de respects statutaires.

Quelques mauvais points pour le DSE qui veut faire vite en bâclant les aspects de représentation auxquels nous tenons, en limitant la consultation, en ne donnant pas les garanties suffisantes nécessaires à cette fusion.

Le personnel des deux institutions EPSE et CIP se réunit régulièrement pour faire le point de l'avancement du projet et de nos demandes. Une prochaine assemblée syndicale est fixée au 7 mars à 17h30 au SIT.

Françoise Weber

Privatisation? NON!

Le parti libéral a un but clair: il veut d'autonomiser les hôpitaux pour supprimer le statut de fonctionnaire puis licencier et privatiser.

Etablir un contrat de prestation, autonomiser les investissements afin que le Grand Conseil ne soit plus dérangé à étudier et voter de nombreux crédits d'investissements, autonomiser la gestion, établir une enveloppe de subvention sur 4 ans pour alléger les procédures et donner plus d'autonomie aux HUG. Et, en vertu de l'autonomie de gestion du personnel, supprimer le statut de fonctionnaire pour le personnel des HUG. Mais l'ancien personnel garderait droits acquis et statut.

Voilà les propositions du projet de loi déposé par le parti libéral le 6 février dernier.

Après s'être attaqués à l'école, au statut, après avoir essayé par un autre projet de loi de voter les représentant-e-s élus du personnel du Conseil d'Administration des HUG afin d'en faire un énéacle restreint gage de soi disant bonne gouvernance, projet qui a évidemment échoué, les libéraux s'en prennent de nouveau au statut du personnel et font de l'Hôpital public la nouvelle cible pour autonomiser et demain privatiser ce qui peut être rentable.

C'est une déclaration de guerre au personnel hospitalier et au personnel de l'Etat. Les connaissances de l'Hôpital reconnaissent dans certaines de ces propositions les déclarations d'intention du directeur général. Depuis des années, celui-ci met en avant les avantages attendus d'une enveloppe budgétaire sur 4 ans, le bien

fondé d'un contrat de prestation entre les HUG et l'Etat à la manière des TPG, les lenteurs dans la politique d'investissement dont les HUG ont besoin en lien avec la durée des débats parlementaires.

Les libéraux, jamais à court d'idées pour attaquer la fonction publique, ont déposé seuls ce projet. Qu'ils le restent.

Notre message à l'autorité politique, au chef du département public, ont déposé seuls ce projet. Qu'ils le restent. Notre message à l'autorité politique, au chef du département public, ont déposé seuls ce projet. Qu'ils le restent. Notre message à l'autorité politique, au chef du département public, ont déposé seuls ce projet. Qu'ils le restent. Notre message à l'autorité politique, au chef du département public, ont déposé seuls ce projet. Qu'ils le restent.

L'hôpital public est un service public essentiel à la population et doit rester sous le contrôle démocratique du Parlement. Le personnel hospitalier reste personnel des services publics. Ce message doit être entendu et les libéraux rester seuls sur ce projet de loi qui doit finir, à la poubelle. Il va de soi que si tel n'est pas le cas, le personnel hospitalier ne se laissera pas spolier du Statut, et les moyens de lutte appropriés et à la hauteur de l'enjeu seront mis en œuvre.

Manuela Cattani

Hospice général

L'heure des comptes

Le 13 décembre 2006, la direction de l'Hospice général transmettait aux partenaires sociaux un document intitulé "réflexions stratégiques 2007-2010" pour consultation. Ce document, après avoir rappelé quelques éléments sur l'aide sociale d'une part et sur la prise en charge des requérant-e-s d'asile d'autre part, pose la question de la pérennité des prestations dites "périphériques" de l'Hospice général: Maisons de vacances pour les ainé-e-s, CAD, Infor jeunes, Etablissements de jeunes, Maison de l'Ancre, greffe LAVI. Pour une partie de ces prestations, la direction de l'Hospice propose soit le transfert vers d'autres institutions, soit leur "redimensionnement", soit ni plus ni moins leur suppression pure et simple!

En ce qui concerne notamment le CAD, les Maisons de vacances pour personnes âgées ou les Etablissements pour jeunes, la question de leur reprise par d'autres entités est un vieux serpent de mer de la République. Alors pourquoi cette question se repose-t-elle aujourd'hui en des termes aussi tranchés?

Cette réflexion n'est aucune-ment dictée par des impératifs économiques, affirme la direction de l'Hospice: elle se pose dans le cadre des discussions qui devront avoir lieu entre le Conseil d'administration et le Département de la solidarité et de l'emploi (DSE) en vue de l'établissement d'un mandat de prestations, conformément à la nouvelle loi sur l'Hospice général entrée en vigueur l'été dernier.

Soit. Mais rappelons que la toute première phrase de l'exposé de motifs relatif à cette

nouvelle loi mentionnait le déficit de l'institution, donnant ainsi le ton des réelles préoccupations à l'origine de l'inscription du mandat de prestations dans la loi dite de "bonne gouvernance".

Rappelons également que la subvention 2007 pour l'Hospice a diminué de 2,1 millions de francs par rapport à celle de 2006, bien que l'Hospice ait mis en garde la commission des finances sur la non prise en compte dans cette subvention de facteurs conjoncturels et d'effets dus à l'évolution du cadre légal fédéral et cantonal qui pourrait coûter à l'Hospice quelques 15,6 millions supplémentaires.

Rappelons aussi que l'Hospice ne devra compter que sur ses propres ressources pour honorer les mécanismes salariaux tels que négociés entre le Conseil d'Etat et le Cartel intersyndical.

Et rappelons enfin que, suite

à l'entrée en vigueur de la nouvelle (et scélérate) loi fédérale sur l'asile, quelques 800 requérant-e-s d'asile seront déclaré-e-s débouté-e-s à Genève, constituant non seulement une injustice profonde pour les personnes concernées, mais également un substantiel report de charges sur le Canton.

Comment imaginer dès lors que les discussions entre l'Hospice et le DSE sur le mandat de prestations ne seront pas traversées, pour ne pas dire obnubilées, par ces enjeux économiques?

La politique "ministe" du Conseil d'Etat trouvera certainement la seu limite (ou son vrai visage), et l'alternative posée par la direction de l'Hospice dans ses "réflexions stratégiques", transfert ou suppression de prestations, ne fait que confirmer que l'heure des comptes a bel et bien sonné.

Davide De Filippo

Personnel et syndicats réagissent

Suite à plusieurs réunions de travail et une assemblée générale du personnel tenue le 25 janvier, le SIT, le SSP et la Commission du personnel ont réaffirmé, face à la direction de l'Hospice, que le personnel n'acceptera aucune suppression/diminution des prestations.

Quant à l'éventuelle opportunité d'un transfert de prestations, et donc de personnel, vers d'autres entités, les organisations du personnel conditionnent l'entrée en matière sur cette question à la présentation, de la part la direction, de propositions concrètes et étayées (ce qui fait encore défaut à ce jour), dans le cadre d'une réflexion plus large entre partenaires sociaux sur la politique sociale du Canton à l'égard de toutes les populations précaires qui ont recours aujourd'hui aux prestations de l'Hospice.

A l'heure où nous écrivons, le Conseil d'administration de l'Hospice n'a pas encore pris de décision. Mais d'ores et déjà des assemblées s'organisent dans les différents services de l'institution. Le SIT invite le personnel à y participer massivement.

Loi sur le personnel de l'Etat - suite de la page 1

Jusqu'ici et dans la loi actuelle, seul le personnel enseignant bénéficiait de ce droit. Avec la nouvelle LPAC il s'applique à tous les fonctionnaires.

En outre, deuxième avantage substantiel, la nouvelle LPAC stipule clairement que lorsque l'employeur ne réintègre pas la personne licenciée en l'absence de violation des devoirs de fonction, le tribunal fixe une indemnité dont le montant peut varier entre 1 et 24 mois de salaire pour les fonctionnaires. A noter que ces indemnités sont étendues aux employés en période probatoire qui se retrouveraient dans le même cas de figure, pour un montant d'indemnités d'un maximum de 6 mois. Un autre élément de mise en conformité avec la jurisprudence complète ces avantages par rapport à la loi actuelle. La responsabilité disciplinaire des membres du personnel se prescrit par un an après la découverte de la violation des devoirs de service. Autrement dit, une faute commise il y a plus d'une année ne peut être invoquée et justifier l'ouverture d'une enquête administrative.

Le seul désavantage ou péjoration par rapport à la loi actuelle concerne la suppression de l'enquête administrative en amont du licenciement pour insuffisance de prestations, motif de licenciement qui existe déjà dans la loi actuelle. Le recours au Tribunal administratif est maintenu. Le SIT déplore la suppression de l'enquête administrative, car cela limite le droit de la personne à se faire entendre et à faire établir les faits. C'est dans ce sens que, pour le Conseil d'Etat, le licenciement est facilité. Le Cartel s'est battu lors des négociations pour faire inscrire dans la nouvelle LPAC des garanties importantes contre l'arbitraire du

jugement d'un supérieur hiérarchique sur les prestations d'un membre du personnel et a fait établir une procédure dont les principales étapes sont fixées dans la loi et doivent être précisées par un règlement d'application qui est actuellement en négociations, entre le Cartel et le Conseil d'Etat.

La nouvelle LPAC précise que le licenciement pour insuffisance de prestations ne peut intervenir que si aucune autre solution n'est trouvée. Elle précise aussi que l'insuffisance de prestations doit être objective, que l'employé a droit à un processus de formation pour lui permettre de renforcer ses compétences et surmonter l'insuffisance de prestations. Il a droit à un transfert sur un autre poste plus adapté à ses compétences. C'est seulement après ce processus et en cas d'échec, tant de la formation que de l'adaptation au nouveau poste, que la procédure de licenciement proprement dite peut intervenir.

Il y a là des garanties concrètes pour protéger de l'arbitraire, pour agir dans la proportionnalité et dans un cadre clairement défini par la loi. L'employé a le droit de se faire défendre à chaque étape.

Le SIT ne soutiendra donc pas un éventuel référendum que le SSP, seul parmi les syndicats qui défendent le personnel des services publics et du secteur subventionné s'approprie à lancer.

La nouvelle LPAC est un tout, elle contient de nombreux avantages et nouveautés positives pour le personnel. Elle est globalement acceptable, puisqu'elle maintient l'essentiel des garanties contre l'arbitraire propres au service public et permet de garder à Genève des conditions correctes de travail et de défense de ses droits lors

d'une procédure.

L'attaque par référendum car l'enquête administrative a été supprimée pour un seul cas de figure et clamer qu'elle est une machine à licencier et à privatiser, au vu du contenu réel de la loi, ce n'est plus du syndicalisme mais de l'idéologie. C'est aussi perdre de vue les réalités du rapport de forces car, une fois adoptée, et en dépit de cette péjoration, elle maintient de bonnes conditions globales et un statut de fonctionnaire complet que le personnel des autres cantons continuera à prendre en exemple. Finalement c'est tromper le personnel. Nul n'est à l'abri d'un supérieur hiérarchique malveillant (avec ou sans enquête administrative), mais les garanties posées dans la loi et devant être finalisées par règlement rendent le licenciement pour insuffisance de prestation beaucoup moins light que ce qu'on veut prétendre.

Pour le SIT, il n'est donc pas question de soutenir un éventuel référendum contre ce projet de loi malgré la volonté de certains. Au moment où les menaces les plus graves pèsent sur le statut et sur l'avenir des secteurs publics et para-publics du canton au travers des projets de loi de la majorité de droite, la surenchère est dangereuse et irresponsable.

En effet, des positions si divergentes sur la loi fondamentale du personnel des services publics déorientent le personnel et n'augurent rien de bon pour l'unité d'action syndicale sur les autres luttes et revendications tant au niveau central que dans les divers secteurs et services. Et la désunion, on le sait, ne profite jamais aux salariés mais aux patrons et à la droite.

Manuela Cattani

Le SIT possède un Chalet à La Cry, au dessus de Saint-Gervais (Haute-Savoie), où il fait bon passer des fins de semaine en groupe ou des vacances, tant en été qu'en hiver.

On trouvera ci-dessous le tarif différent pour les membres ou non-membres du SIT.

Tout renseignement ou réservation au secrétariat SIT auprès de Jorge Klappenbach (tél. 022 818 03 00 - courriel : jorge.klappenbach@sit-syndicat.ch)



Liste des prix (en francs suisse)	Vacances d'été (pension complète)				Week-end et vacances d'hiver (sans pension)	
	Prix par nuitée		Forfait par semaine		Prix par nuitée	
	Membre	Non membre	Membre	Non membre	Membre	Non membre
Adulte, par personne	35.-	40.-	240.-	280.-	12.-	18.-
Couple, par personne	30.-	36.-	200.-	250.-	12.-	18.-
1 ^{er} enfant, jusqu'à 15 ans	x	x	120.-	140.-	x	x
2 ^e enfant, jusqu'à 15 ans	x	x	60.-	70.-	x	x
3 ^e enfant, jusqu'à 15 ans	x	x	gratuit	gratuit	x	x
Enfant, jusqu'à 15 ans	18.-	22.-	x	x	6.-	9.-
Enfant, jusqu'à 10 ans	11.-	13.-	x	x	6.-	9.-
Enfant, jusqu'à 3 ans	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit

Pour renforcer son travail syndical,
le SIT-Genève désire engager

un-e syndicaliste

à temps partiel (80 %) pour travailler au sein d'une équipe en charge de l'organisation syndicale des métiers du bâtiment.

Il s'agit de la défense des intérêts individuels et collectifs des travailleuses et travailleurs et principalement de visites quotidiennes d'information sur les chantiers genevois; action et animation collectives, défense de situations individuelles...

Ce poste requiert:

- expérience militante dans un mouvement syndical, social ou associatif;
- expérience professionnelle des chantiers de construction indispensable;
- bonne connaissance de la réalité sociale locale;
- forte capacité à prendre des initiatives, à négocier;
- aisance à travailler à la fois en équipe et de manière autonome;
- disponibilité pour travailler en horaires irréguliers et du soir;
- maîtrise des langues portugaise, espagnole et française.

Les personnes intéressées par ce poste, avec permis de travail valable, peuvent faire leur offre d'ici au 31 mars 2007 à

**SIT (bâtiment),
case postale 3287, 1211 Genève 3**

(L'échelle salariale peut être consultée sur le site internet.)

Le SIT sans fumée



Nous rappelons que le SIT a déclaré le 16 rue des Chaudronniers, bâtiment sans fumée.

Les personnes fumeuses qui viennent aux permanences des différents secteurs seront priées de fumer à l'extérieur des locaux. Les réunions syndicales sont également sans fumée.

Vous vous êtes naturalisé Suisse ?

De temps en temps, le SIT a besoin de contacter tous ses membres suisses, particulièrement en cas de lancement de référendum ou d'initiative. Evidemment qu'à cette occasion le SIT ne considère pas les étrangers comme partie mineure de ses membres, mais il est parfois un peu inutile de faire des envois par milliers qui ne soient pas bien ciblés.

Le SIT compte environ 75% d'étrangers parmi ses membres. Mais il est bien possible qu'une bonne partie d'entre eux se soient naturalisés suisses depuis leur inscription au syndicat, ou soient doubles-nationaux. Il nous serait très utile de le savoir afin d'être plus efficace dans notre action lors de votations populaires, de lancement d'initiatives ou de référendum.

Merci aux intéressés-es de nous signaler s'ils ont changé de nationalité récemment, voire même depuis leur inscription au syndicat!

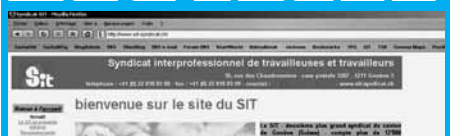
Syndiqué-e-s, donnez pas votre argent aux banques !

Vous savez que les banques (au nom sans doute de leur pauvreté bien connue), prélèvent sur chaque chèque encaissé 6 francs au porteur du chèque.

Cela signifie donc que lorsque le syndicat établit des chèques pour des remboursements en tous genres (contributions professionnelles, cotisations, remboursements d'employeurs...), chacune de ces sommes est diminuée de 6 francs, qui vont dans la poche des banques.

Si vous ne voulez pas connaître ce gros inconvénient, il est donc préférable de communiquer au syndicat votre numéro de compte en banque ou de compte de chèque postal. Nous établirons alors des virements qui, eux, ne vous coûtent rien

PUBLICITE



Visitez: www.sit-syndicat.ch

Impressum

Équipe permanente de rédaction et mise en page : Lara Catali, Simon Descombes, Sylvain Lehmann, Sacha Pfister, Hervé Pichelin, Georges Tisso.

Collaborateurs-trices réguliers-ères : Martine Bagnoud, Valérie Baileys, Corinne Béguelin, Boumédienne Berniloud, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Julien Dubouchet, membres de l'Équipe Chômage, Davide De Filippo, Jean-Luc Ferrière, Séverin Guelpa, José Maria Hans, Thierry Horner, Jorge Klappenbach, présidence du SIT, Fabienne Saurier, Christina Stoll, Sylvain Tarré, Bassem Teylouti, Barbara Urtason, Françoise Weber.

Impression : CIE
Tirage : 12'500 exemplaires
Paraît 9 fois par an

Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

Le journal du syndicat n'est pas l'affaire des seul-e-s secrétaires syndicaux-ales. Aussi accepte-t-il volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large, soient conformes aux principes généraux du SIT, ne dépassent pas 3000 signes et ne soient pas anonymes (même si l'auteur-e peut demander que son nom ne soit pas divulgué). En cas de difficulté (article trop long ou hors sujet par exemple), le secrétariat prendra contact avec l'auteur-e.

Le délai de réception des articles doit impérativement être respecté (se renseigner auprès du secrétariat).

Heures d'ouverture du SIT

La réception est ouverte chaque jour de 9.00 à 12.00 et de 14.00 à 18.00, sauf le vendredi (jusqu'à 17.00). Permanences :

Bâtiment - nettoyage :

mardi de 15.00 à 18.30,
jeudi de 15.00 à 18.00 et samedi de 9.00 à 11.30

Terre - industrie - transports - sécurité - finances - concierges - régies :

mardi de 14.00 à 18.30 et vendredi de 14.00 à 17.00

Commerce - alimentation - media :

lundi et jeudi de 14.00 à 17.00

Hôtellerie - restauration - économie domestique :

du lundi au vendredi de 14.00 à 17.00

Santé - social - secteurs public et subventionné :

mardi et mercredi de 14.00 à 18.00

Caisse chômage :

du lundi au vendredi de 8.30 à 11.30

Participez aux commissions du SIT

Les commissions du SIT cherchent des membres intéressé-e-s à se joindre à leurs activités. En règle générale, les commissions se réunissent 10 fois par an. L'investissement en temps de chacun-e dépend des disponibilités personnelles.

Commission logement

A Genève, la pénurie de logements et les loyers atteignent des niveaux insupportables. Les attaques de la droite et des milieux immobiliers se suivent sans relâche. La crise du logement n'est pas une fatalité. Si vous êtes intéressé-e-s à mener une réflexion et des actions pour promouvoir le logement social, nous vous invitons à rejoindre la commission logement du SIT.

Prendre contact au secrétariat SIT avec Sylvain Lehmann.

Commission internationale

Alors que les décisions prises au niveau international ont des impacts directs et brutaux sur notre quotidien et que les budgets de l'aide au développement, déjà misérables, sont attaqués, le SIT se préoccupe de suivre l'actualité internationale et de l'aborder syndicalement. Si vous êtes intéressé-e-s à développer une réelle solidarité syndicale internationale à travers différents projets de coopération au développement et si vous souhaitez construire, avec d'autres organisations et mouvement sociaux, une forte mobilisation contre la mondialisation, nous vous invitons à participer à la commission internationale du SIT.

Prendre contact au secrétariat SIT avec Françoise Weber ou Séverin Guelpa.

Commission femmes

Alors que l'on observe le retour en force d'un discours conservateur, que la révision de l'AVS se fait exclusivement au détriment des femmes, que les budgets pour les crèches restent insignifiants, que le harcèlement sexuel persiste, que le congé parental fait défaut et que l'égalité entre hommes et femmes n'est de loin pas réalisée dans la société comme au travail, la commission femmes est un lieu d'échange et d'action syndicale sur ces questions. Si vous êtes sensibles à la problématique des discriminations faites aux femmes, si vous souhaitez mener à bien des campagnes syndicales sur ces thèmes, rejoignez la commission femmes du SIT.

Prendre contact au secrétariat SIT avec Valérie Buchs.

Commission migration

La migration est au coeur des réflexions syndicales du SIT, tant en ce qui concerne les principes prévalant pour les étrangers, la question de la libre circulation que celle de la régularisation des sans-papiers. La commission migration réunit des militant-e-s qui contribuent à élaborer la position du SIT sur ces sujets.

Prendre contact au secrétariat SIT avec Davide De Filippo.

Relations paritaires dans l'impasse ?

Nous revenons sur la situation des travailleurs occupés dans les entreprises du gros œuvre de la construction et du génie civil à Genève et en Suisse. Au vu des négociations conventionnelles qui auront lieu en 2007, il est important de comprendre comment les relations paritaires se sont dégradées ces dernières années dans ce secteur qui occupe 90'000 travailleurs en Suisse, et plus de 5'000 à Genève.

CN 2006-2008: un accord national qui répond à une forte mobilisation patronale

Sous la pression exercée par le patronat suisse regroupé au sein de la Société suisse des entrepreneurs (SSE) et sa menace de dénoncer la convention collective nationale de travail (CN), les partenaires sociaux ont défini un calendrier de négociation en trois étapes (2005-2008).

La première étape, signée en 2005 a fortement dérégulé les horaires de travail en laissant une liberté quasi-totale aux entreprises de définir et modifier en tout temps le calendrier de la durée de travail. Cette première étape a été signée par les parties sans aucune mobilisation ni information transparente sur ses conséquences, malgré sa dénonciation par le SIT. Cette flexibilisation de l'horaire de travail représente une grave atteinte à la vie privée des travailleurs, soumis à des horaires irréguliers, ainsi qu'à l'organisation du travail sur les chantiers.

Dans la deuxième étape, devant être négociée avant le 30 avril 2007, le patronat vise à grignoter la durée des indemnités maladie et faciliter le licenciement des travailleurs malades. Les patrons veulent encore éliminer les classes de salaires, afin de permettre l'engagement selon une "classe de fonction", exclure le maximum de travailleurs du champ d'application de la convention nationale, ainsi que démanteler les conventions cantonales.

Il sera également question de redéfinir les principes de santé et sécurité au travail et de la régulation du travail temporaire. Sans accord sur ces problématiques, chaque partie pourra dénoncer la convention nationale pour la fin septembre 2007. Depuis l'automne, seul le SIT a communiqué une information transparente sur cette échéance capitale.

En 2008 se déroulera la troisième étape laquelle portera principalement sur les droits syndicaux, la formation et la responsabilité solidaire des sous-traitants.

A la veille de cette nouvelle

étape 2007 de négociation nationale, voyons cinq questions pour lesquelles le SIT s'est fortement engagé ces derniers mois et les difficultés qui ont été rencontrées.

Intempéries

Des entreprises genevoises ont recouru aux heures négatives pour faire payer aux travailleurs les journées perdues suite aux nombreuses intempéries de l'hiver 2005.

Qu'il neige, vente, ou pleuve, de nombreux travailleurs sont amenés à travailler car ils n'ont aucune certitude de toucher leurs salaires s'ils rentrent à la maison.

Depuis cette date, le SIT a continuellement poussé les commissions paritaires genevoise, puis suisse, à interdire le recours aux heures négatives. Plusieurs décisions de commissions et tribunaux nationaux sont tombées entre 2005 et 2006, précisant que le recours aux heures négatives est interdit, mais qu'il serait en revanche possible de modifier sans préavis le calendrier de travail et donc de compenser a posteriori les heures de travail perdues pour l'entreprise. C'est ainsi que la plupart des entreprises continuent à jouer avec la santé des travailleurs, voire avec l'assurance chômage...

Le SIT a proposé en décembre 2006 la constitution d'un sous groupe de la commission paritaire genevoise pour trouver des solutions concertées qui puissent s'appliquer à l'ensemble des chantiers genevois. Ce sous-groupe paritaire s'est réuni une première fois en janvier 2007 et a permis d'élaborer des pistes de travail (enquête sur les entreprises, leurs procédures en cas d'intempéries).

Dérogations d'horaire

La convention genevoise 2003-2005 prévoyait l'obligation de demander une autorisation à la commission paritaire pour le travail du soir et du week-end. Autorisation qui n'était délivrée que pour des motifs sérieux (absence de circulation automobile par exemple).

A son renouvellement en 2006, la SSE centrale a refusé de ratifier notre convention locale car la convention nationale 2006, plus favorable aux entreprises, prévoit que l'entreprise n'envoie qu'une simple annonce à la commission paritaire. Ce refus unilatéral a retardé l'entrée en vigueur de notre CCT locale de plus de six mois et empêche désormais les syndicats de contrôler le travail supplémentaire du soir et du week-end de manière satisfaisante.

Extension de la CCT genevoise

Pour rendre obligatoire les conditions de travail genevoises (pause payée, etc.), qui offrent des salaires de 6 à 12% plus élevés que la convention nationale, nous avons initié une procédure d'extension de la convention locale en juin 2006.

Cette démarche permettrait notamment de contrer la concurrence des entreprises extra-cantonales qui profite de cette différence des conditions de travail et de salaire pour emporter des marchés de construction à Genève au détriment de l'emploi local. La concurrence sauvage entre les entreprises, via la sous-traitance en chaîne notamment, pèjore en effet gravement les conditions de travail locales.

La SSE centrale a refusé catégoriquement de soutenir cette demande d'extension, au mépris d'une décision unanime de la commission paritaire genevoise. Nous comprenons ainsi que la SSE centrale souhaite éliminer toutes les conventions cantonales afin d'harmoniser les conditions de travail nationales à la baisse.

Le secrétariat fédéral à l'économie (SECO) a lui aussi donné un préavis négatif à cette extension de la CCT genevoise sur la base d'arguments juridiques peu clairs.

La commission paritaire genevoise va néanmoins poursuivre sa demande d'extension de la convention genevoise auprès des instances cantonales et fédérales compétentes, car il est indispensable pour la défense des travailleurs d'introduire des conventions de force obligatoire dans le cadre des accords de libre circulation et pour tenir compte des particularités de chaque canton comme le coût de la vie, les loyers et les assurances maladie par exemple. De même, il est exclu de renoncer à des conditions de travail genevoises plus favorables sans



broncher, alors qu'elles sont le fruit de mobilisation des travailleurs de ces dernières décennies.

Augmentation des salaires 2007

Les négociations salariales 2007 ont échoué, car la SSE centrale a décidé que désormais il fallait introduire dans un tel accord avec les syndicats une augmentation au mérite. Ce n'est évidemment pas le rôle des syndicats de définir l'augmentation individuelle au mérite mais uniquement l'augmentation des salaires collectifs (salaires minimaux et réels). La SSE centrale a décidé, à défaut d'accord conventionnel, de recommander à ses membres d'augmenter tous les salaires de 1% et d'accorder 0.5% au mérite. Selon nos premières enquêtes, les travailleurs ont reçu des augmentations à la tête du client de 45 à 100 francs pour les plus chanceux, mais, par exemple, les travailleurs d'Implemia, entreprise florissante, n'ont reçu aucune augmentation sur leur fiche de janvier 2007.

Faute de mobilisation syndicale déterminée au niveau national pour mener à bien cette revendication salariale, le SIT a proposé à la commission paritaire genevoise d'ouvrir des négociations pour aboutir, comme dans le Valais, à un accord salarial pour les travailleurs genevois. Si la SSE a répondu dans un premier temps qu'elle s'y opposait, car selon elle tout doit être négocié au niveau central, la délégation patronale genevoise s'est finalement donnée jusqu'à la mi-mars pour donner sa réponse définitive.

Flexibilisation et sous-traitance

S'il est inadmissible que les conventions collectives de travail cautionnent, à chaque étape, davantage de flexibilité pour les entreprises, d'autres défis sont également lancés aux travailleurs de la construction comme l'augmentation du travail intérimaire et l'exploitation scandaleuse d'ouvriers par

la sous-traitance en chaîne. Le SIT est en effet de plus en plus confronté à des cascades de sous-traitance dont le dernier maillon, entreprise insolvable ou créée pour un chantier unique, disparaît ou tombe en faillite au moment de payer les salaires des travailleurs, laissant une ardoise qu'aucune entreprise située plus haut dans la chaîne ne veut assumer. L'hypocrisie des entreprises principales vis-à-vis de leurs sous-traitants doit cesser.

Une assemblée générale pour en débattre

Ces derniers exemples permettent de constater l'arrogance de la SSE centrale face aux problèmes concrets qui se présentent quotidiennement aux ouvriers de la construction et la fuite en avant de cette organisation vers l'ultralibéralisme.

● Quel est donc le rôle de la commission paritaire cantonale, quant le pouvoir décisionnel est systématiquement délégué au niveau national?

● Peut-on parler de "paix du travail" dans la construction quand chaque négociation finit devant les tribunaux et dans l'impasse?

● A quelles mesures de luttes faut-il dorénavant recourir pour améliorer les conditions de travail dans notre secteur?

Ces différents conflits mettent également en évidence la faiblesse des stratégies syndicales à l'échelle nationale pour contrer les "revendications patronales".

Cela implique pour le SIT de redéfinir les relations qu'il entend poursuivre dans l'intérêt des travailleurs de la construction avec ces différents acteurs décisionnels, à savoir les associations patronales et syndicales, ainsi que notre implication dans la commission paritaire genevoise.

Afin de partager et répondre ensemble aux nombreuses interrogations qui traversent le secteur, le SIT organise une assemblée générale ouverte à tous les travailleurs du gros œuvre, le vendredi 30 mars à 18h30 (Grande salle du SIT).

Sylvain Lehmann et Thierry Horner

